

ARRÊTÉ N°2024-24

Objet: PORTANT AUTORISATION DE DEPOT D'UNE BASE DE VIE DE CHANTIER

Le Maire de Tavel,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles 2212-2 et 2213-1, Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande de l'entreprise RP MACONNERIE représenté par Mr ROJAS Arnaud, qui souhaite dans le cadre des travaux du club Ado occuper temporairement le domaine public avec une base de vie de chantier, du 05 février 2024 au 30 avril 2024, sur la place du Baron Leroy, rue du 19 mars 1962, TAVEL (30126),

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures afin de garantir la sécurité des usagers,

ARRÊTE

<u>Article 1</u>: L'autorisation de stationner une base de vie chantier, dans l'objet d'effectuer les travaux du club Ado, est accordée à l'entreprise RP MACONNERIE, qui souhaite occuper temporairement le domaine public du 05 février au 30 avril 2024 sur la place du Baron Leroy, rue du 19 mars 1962, TAVEL (30126). Durant cette période, les droits des tiers seront préservés.

<u>Article 2</u>: Le permissionnaire devra matérialiser l'emplacement et mettre en œuvre la signalétique afin de prévenir de cette autorisation. En outre, le présent arrêté sera affiché sur l'ensemble des supports de signalisation. Il devra également effectuer des reprographies du présent arrêté et les distribuer au préalable dans les boîtes aux lettres des riverains afin de les informer de la présente autorisation.

<u>Article 3</u>: Les services communaux ainsi que la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Publié le 02 FEV. 2024

Tavel le 01 février 2024, Le Maire, Claude PHILIP.